

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2019

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire

Secrétaire de séance : Sandra GERLING

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des 14 mai 2019 et 11 juin 2019
- 2) Projet d'extension du bâtiment de la Mairie
 - Installation d'une tête de ligne téléphonique
 - Sté ORANGE : € 1 185 ,58 HT
 - Lot N° 10 : Plaques de plâtre – isolation – cloisons
 - Sté GEISTEL Robert 67120 DUTTLENHEIM
 - * Acceptation de la proposition de nouveaux prix : fourniture et pose d'un plafond suspendu complémentaire
 - Lot N° 15 : Menuiserie bois
 - Sté Menuiserie JUNG -67790 STEINBOURG
 - * Acceptation de la proposition de nouveaux prix : fourniture et pose de bureaux au secrétariat
- 3) Renforcement de la réserve foncière communale
 - Acquisition de la parcelle section 52 N° 494 : 12 ares 15
 - Succession Albert WAGENTRUTZ
 - Conclusion d'un crédit relais : € 300.000,00
 - Durée : 2 ans – Taux fixe 0,37 %
 - * Caisse d'Epargne Grand Est Europe
- 4) Festivités du 14 juillet 2019
 - Attribution d'une subvention au Comité de Gestion de la salle polyvalente au titre de l'organisation des festivités du 13 juillet
- 5) Aligement de la rue des Jardins et régularisation de son emprise foncière
 - Mme Christiane MULLER veuve ZIPPER 5 Rue Bélvédère – 68480 VIEUX FERRETTE
 - Section 37 N° 462/134 : 0 are 12
 - Mme Anne JAMEY née SECCO 10, Rue des Jardins – 67880 INNENHEIM
 - Section 2 N° 352/164 : 0 are 12
- 6) Hôtel d'entreprises 2 Rue du Stade
 - Location du local N° 2
 - Sté CHANVR'EEL
- 7) Nomination d'un référent territorial « Ambroisie »
 - Monsieur Hervé BENTZ
59 Rue du Gal de Gaulle – 67880 INNENHEIM
- 8) Projet Contournement Ouest de STRASBOURG
 - Arrêté Préfectoral du 24 mai 2019 complémentaire de l'Arrêté Préfectoral du 30 août 2018 portant autorisation unique sur le projet de l'Autoroute de Contournement ouest de Strasbourg (ACOS)
- 9) Acquisition de décoration de Noël
 - Sté DECOLUM – 55310 TROUVILLE EN BARROIS : € 1 799,00 HT
- 10) Projet d'extension du cimetière communal
 - Retrait de la délibération du 12 mars 2019
 - Demande de subvention : Dotation d'équipement des territoires ruraux « DETR »
- 11) Déclaration de travaux portant sur la mise en œuvre d'une isolation extérieure de 120m/m
 - Mme Vanessa WAGNER 20 Rue du Gal Leclerc 67880 INNENHEIM
- 12) Communication

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2019

1) Approbation des procès-verbaux des 14 mai 2019 et 11 juin 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 14 mai 2019 et 11 juin 2019.

2) Extension du bâtiment de la Mairie

- Installation d'une tête de ligne téléphonique
 - Sté ORANGE – € 1 185,58 HT

Le Conseil Municipal, accepte la proposition de € 1 185,58 HT de la société ORANGE portant sur la fourniture et la pose de la nouvelle tête de ligne téléphonique devant desservir le secrétariat de la mairie après la réalisation de l'extension du bâtiment

- Lot N° 10 : Plaques de plâtre – isolation – cloisons
 - Sté GEISTEL Robert 67120 DUTTLENHEIM
 - * Acceptation de la proposition de nouveaux prix : fourniture et pose d'un plafond suspendu complémentaire

Il convient de poser un plafond suspendu de type Rockfon suite aux prescriptions « coupe-feu » émises par le bureau de contrôle technique dans le cadre de la rénovation/extension du bâtiment de la Mairie

la proposition de la société GEISTEL Robert relative à la fourniture et la pose d'un plafond suspendu répondant aux prescriptions ci-dessus au prix de € 34,00 HT le m² a été acceptée.

- Lot N° 15 : Menuiserie bois
 - Sté Menuiserie JUNG -67790 STEINBOURG
 - * Acceptation de la proposition de nouveaux prix : fourniture et pose de bureaux au secrétariat

Par délibération du 5 juin 2018 il a été attribué le lot N° 15 : Menuiserie bois à la société Menuiserie JUNG sise 67790 STEINBOURG au titre de la rénovation/extension du bâtiment de la Mairie.

Le Conseil Municipal a décidé d'installer deux bureaux en angle avec dessus en stratifié équipés de meubles bas de rangement à 3 tiroirs dans l'espace secrétariat créée dans le cadre de l'extension du bâtiment de la Maire en retenant la proposition de € 3 340,00 HT de la société Menuiserie JUNG

3) Renforcement de la réserve foncière communale

- Acquisition de la parcelle section 52 parcelle N° 494 : 12 ares 15
 - Succession Albert WAGENTRUTZ

Le Conseil Municipal rappelle sa démarche antérieure portant sur la constitution de la réserve foncière communale, incontournable pour construire une urbanisation maîtrisée

L'opportunité d'acquérir de la succession Albert WAGENTRUTZ la parcelle section 2 N° 494 d'une superficie de 12 ares 15 sise au lieu-dit « WESTAECKER » au prix de € 18 255,00 au titre du renforcement de la réserve foncière communale a été saisie.

L'Etude de Me SIEGENDALER-POLIFKE Notaires à BARR est chargée de la rédaction de l'acte d'acquisition y relatif

- Conclusion d'un crédit relais : € 300 000,00
 - Durée : 2 ans : Taux fixe 0.37 %

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2019

* Caisse d'Epargne Grand Est Europe

Le Conseil Municipal rappelle sa constante politique portant sur la constitution d'une réserve foncière communale, outil incontournable s'inscrivant dans un objectif de mener un développement maîtrisé de la Commune tout en assurant une offre de terrains de construction à des conditions financières acceptables.

Aussi, la proposition de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe portant sur la mise en place d'un crédit relais de € 300.000,- sur une durée de 2 ans aux conditions suivantes :

- Taux fixe : 0.37 %
- Frais de dossier : € 300,00

a été retenue afin d'assurer le financement de ces acquisitions au titre de cette réserve foncière communale.

4) Festivités du 14 juillet 2019

➤ Attribution d'une subvention de € 500,00 au Comité de Gestion de la Salle Polyvalente

Il est rappelé que les Associations locales se sont fédérées à travers le Comité de Gestion de la Salle Polyvalente pour organiser les festivités du 14 juillet agrémentées par un feu d'artifice pyromusical.

Une subvention exceptionnelle de € 500,00 est accordée au Comité de Gestion de la Salle Polyvalente au titre de l'organisation des festivités du 14 juillet 2019

5) Alignement de la rue des Jardins et régularisation de son emprise foncière

- Mme Christiane MULLER, veuve ZIPPER : 5, Rue Belvédère 68480-VIEUX - FERRETTE
 - Section 37 N°462/134 : 0 are 12
- Mme Anne JAMEY née SECCO : 10 rue des Jardins – 67880 INNENHEIM
 - Section 2 N°352/164 : 0 are 12

Le Conseil Municipal poursuit la régularisation de l'alignement de la rue des Jardins avec corrélativement son emprise foncière

Des négociations ont été engagées avec les propriétaires concernés par la constitution de l'emprise foncière de la rue des Jardins dans le cadre de l'alignement de cette rue.

Leurs accords respectifs portent sur la cession gratuite de leurs parcelles impactées par l'emprise foncière mentionnée ci-dessus, et ce en application de l'article R.332-15 du Code de l'Urbanisme

Le recours à la procédure d'un acte administratif a été retenu afin de régulariser les cessions ci-après :

- Mme Christiane MULLER veuve ZIPPER : 5 Rue Belvédère 68480 VIEUX-FERRETTE
 - Section 37 parcelle N° 462/134 surface : 0 are 12 sol
- Mme Anne JAMEY née SECCO : 10 rue des Jardins – 67880 INNENHEIM
 - Section 2 N°352/164 : 0 are 12

6) Hôtel d'Entreprises sis 2, rue du Stade

- Location du local n° 2
 - Sté CHANVR'EEL

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2019

Le local n° 2 de l'Hôtel d'Entreprises sis au 2, rue du Stade était disponible depuis la résiliation du bail par la Sté SIGNAL & Co fin février 2019.

Suite à la parution de la disponibilité du local ci-dessus au Courrier des Vosges, sur le site de la Commune et en affichage Mairie, la Sté CHANVR'EEL sollicite la location du local n° 2 de l'Hôtel d'Entreprises d'une superficie de 215 m² de la Commune pour s'y implanter moyennant le versement :

- d'un loyer mensuel HT de € 700,00
- d'un acompte mensuel sur charges de € 100,00

Une suite favorable a été réservée à cette demande de location.

7) Nomination d'un référent territorial « Ambroisie »

- **Monsieur Hervé BENTZ demeurant 59 Rue du Gal de Gaulle 67880 INNENHEIM**

L'Arrêté Préfectoral du 18 juillet 2018 prescrit la destruction obligatoire de l'Ambroisie à feuilles d'armoïse, de l'Ambroisie trifide et de l'Ambroisie à épis lisses dans le département du Bas-Rhin.

L'article R1338-8 du Code de la santé publique dispose que les collectivités territoriales en particulier les communes concernées par la présence d'Ambroisie, peuvent désigner un référent territorial dont le rôle est, sous leur autorité de :

- repérer la présence de ces espèces
- participer à leur surveillance
- informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'Arrêté Préfectoral sus-visé
- veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures

Monsieur Hervé BENTZ est désigné comme référent « Ambroisie » de la Commune.

8) Projet Contournement Ouest de Strasbourg

- **Arrêté Préfectoral du 24 mai 2019 complémentaire à l'arrêté préfectoral du 30 août 2018 portant autorisation unique sur le projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ACOS)**

Le Conseil Municipal,

- vu l'Arrêté Préfectoral du 30 août 2018 autorisant la société ARCOS à réaliser les travaux nécessaires au projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ACOS – A355) sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet
 - prend note de l'Arrêté Préfectoral du 24 mai 2019 complémentaire à l'arrêté préfectoral du 30 août 2018 portant autorisation unique pour le projet de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg
 - précise que l'intégralité de cet Arrêté est consultable sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.
-

9) Acquisition de décoration de Noël

- **Sté DECOLUM – 55310 TRONVILLE-EN-BARROIS : € 1 799,00 HT**

Le Conseil Municipal rappelle sa décision antérieure arrêtant un programme annuel de renforcement des décorations de Noël dans les différentes rues du village ainsi qu'aux bâtiments communaux

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2019

La proposition de € 1 799,00 HT de la société DECOLUM sise 55310 TRONVILLE EN BARROIS portant sur la fourniture de différentes décorations de Noël pour l'année 2019 a été acceptée.

10) Retrait de la délibération du 12 mars 2019

- **Demande de subvention : Dotation d'équipement des territoires ruraux : « D.E.T.R. »**
 - **Projet d'extension du cimetière communal**

Le Conseil Municipal a pris note que les services de l'Etat n'ont pu réserver une suite favorable à sa demande de subvention « D.E.T.R » eu égard à l'enveloppe financière disponible au titre du projet d'extension du cimetière communal.

Aussi, le Conseil Municipal décide le retrait de sa délibération 12 mars 2019 relative à sa demande de subvention « D.E.T.R » au titre de l'extension du cimetière communal

11) Déclaration de travaux portant sur la mise en œuvre d'une isolation extérieure de 120m/m

- **Madame Vanessa WAGNER 20, rue du Gal Leclerc 67880 INNENHEIM**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la déclaration préalable de travaux de Madame Vanessa WAGNER portant notamment sur la mise en œuvre d'une isolation extérieure de 120 m /m à sa maison sise au 20, rue du Gal Leclerc à INNENHEIM

Cette isolation du côté sud de la maison empiètera d'environ 120 m/m sur le domaine communal correspondant à la parcelle de l'ancien fossé communal section 2 N°463

Le Conseil Municipal marque son accord sur la mise en œuvre de cette isolation extérieure empiétant sur le domaine communal d'environ 120m/m comme décrit ci-dessus dans le cadre de la déclaration préalable de travaux déposée par Madame Vanessa WAGNER ce d'autant plus qu'il convient de soutenir de telles opérations d'isolation des bâtiments d'habitation s'inscrivant dans la démarche nationale de la réduction des consommations d'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique.

12) Communication

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du rapport annuel portant sur l'exercice 2018 au titre de la concession de distribution d'électricité élaboré par la société STRASBOURG-ELECTRICITE RESEAUX faisant état notamment :
 - * de travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en souterrain desservant en partie la rue de la Chapelle pour un montant de € 30 822,16 HT
 - * du reversement de € 26 231,00 correspondant à la taxe communale sur la consommation électrique
- du courrier du 3 juin 2019 des services de la Préfecture relatif à la Réglementation des taxis dans le Département du Bas-Rhin
- du règlement intérieur de l'école élémentaire d'INNENHEIM adopté par le conseil d'école en date du 13 novembre 2018 en application de la circulaire N° 2014-088 du 9-7-2014
- de l'ouverture d'une enquête publique du 3 juin 2019 au 4 juillet 2019 relative au projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité de Territoires « SRADDET » de la Région Grand Est du 3 juin 2019 au 4 juillet.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2019

Les réserves qu'avait exprimées le Conseil Municipal, ont été reprises par le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges dans une synthèse adressée aux enquêteurs publics pour le compte des communes adhérentes au « SCOT »

- de la transmission de la déclaration d'intention d'aliéner ci-dessous avec avis de renonciation à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile compétente en la matière.

- SCP FEURER : Section 37 N° 587/101 : 6 ares 85
Notaires à OBERNAI : 20, rue des Vergers

- de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale de l'Ingénierie Publique « A.T.I.P »

a) Demande de certificat d'urbanisme

- DRFIP STRASBOURG : Section 49 N° 477
Régularisation Autoroute A35 : Section 54 N° 67-68

- SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET : Section 14 N° 157/1 7 ares 87
Notaire à ROSHEIM : 9 Place Oberlin

b) Déclaration de travaux :

- Mme Marlène BENTZ : Section 14 N° 250
103 Rue du Gal de Gaulle : Rénovation de la toiture avec création
67880 INNENHEIM : d'une fenêtre de toit
- Mme Myriam DOUPEUX : Section 52 N° 476
2 Rue de la Scheer : Réalisation d'une clôture
67880 INNENHEIM